

Conseil Municipal du 16 octobre 2014

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN		X		M. GEMEY
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
Mme PAIGNE	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
M. MERIT (présent question 3)	X	X		M. DEFRANCE
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEMOUCHER	X			
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS (présente question 3)	X			
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE		X		MME LECLERC
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Mme PETIT**

PREAMBULE : Intervention de **M. GEMEY**

Naissances :

- Mya MAITRINAL, née le 10 octobre 2014
- Héloïse LEMAISTRE, née le 9 octobre 2014
- Calvin COMMARE, né le 07 octobre 2014
- Ethan JAGGI, né le 23 septembre 2014
- Timéo SAUMON LEFEBVRE, né le 22 septembre 2014

Décès :

- Jacques CANNEVIÈRE, le 12 septembre 2014
- Marie-Astrid JUMEAU, le 12 octobre 2014
- Denis AUBOURG (ancien Maire d'Héricourt en Caux et ancien Directeur du bercail Saint-Denis), le 15 octobre 2014

Manifestations :

- Samedi 20 septembre : Forum des associations
- Samedi 27 septembre : 30 ans de DOUDEVILLE ACCUEIL
- Jeudi 02 octobre : Inauguration AXA
- Week-end du 10 octobre : Exposition en l'honneur de René COCAGNE
- Mise en place du Comité des Fêtes

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2014 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2014.

Vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO demande que soit rectifié le texte suivant à la page 18 du compte-rendu : « 3 bancs en granit français : 576 euros TTC » par « 1 banc en granit français : 576 euros TTC ».

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014.

2) ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR L'ANIMATION DU MARCHÉ – VIREMENT DE CRÉDITS :

La Commune va acquérir un ordinateur portable pour l'animation du marché du samedi matin, d'un montant de 299.00 euros TTC.

Afin de permettre le mandatement de la facture d'achat de cet équipement pour le Carrefour du Lin, un virement de crédit est nécessaire :

Proposition de délibération :

VIREMENTS DE CREDITS – SECTION D’INVESTISSEMENT – BUDGET VILLE 2014 :

BUDGET VILLE 2014	RECETTES	DEPENSES
SECTION D’INVESTISSEMENT		
Programme 236 – Salle du Mont Criquet		
2188 – Autres immobilisations corporelles		- 85.00
Programme 220 – Carrefour du Lin		
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique		+ 85.00
TOTAL	0.00	0.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU demande quel sera l’usage de cet ordinateur portable.

M. GEMEY lui répond que cet ordinateur stockera les musiques diffusées à l’occasion des marchés du samedi matin et pourra aussi servir pour d’autres manifestations ainsi que dans le cadre de la communication. M. GEMEY ajoute, qu’aujourd’hui, le stockage de ces fichiers audio se fait sur un ordinateur personnel.

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 abstentions (opposition municipale), acceptent le virement de crédits.

3) DEMATERIALISATION DES CONSEILS MUNICIPAUX :

Intervention de Madame CUADRADO

Vous recevrez désormais tous les documents émanant de la mairie par mail :

Les convocations, les comptes rendus, pour le conseil municipal et les différentes commissions ainsi que les invitations pour les diverses manifestations organisées par la municipalité et tout autre communication, **à l’exception des convocations pour le conseil municipal qui resteront adressées par pli.**

Cette méthode nous est proposée :

- pour évoluer selon les nouvelles technologies et ainsi utiliser les équipements de cette salle,
- pour être plus réactif, certains d’entre nous qui travaillent ne peuvent pas accéder à leur boîte aux lettres mairie, la mairie étant fermée pendant leurs heures de disponibilité.

Cela nous permettra également de faire :

- Des économies de papier, de photocopies (pour la séance de conseil municipal du 18 septembre chacun de nous avait en sa possession 30 feuilles x23 soit 690 copies)
- Des économies de temps (temps passés à faire des photocopies, à distribuer les convocations)
- Des risques d'erreur (oubli d'un document)
- La possibilité de travailler sur des additifs jusqu'au dernier moment
- Et à chacun d'entre nous de ne plus avoir à consacrer un rangement pour tous ces documents, le classement dans un dossier informatique étant beaucoup plus aisé.

Pour les doudevillais qui assistent aux réunions de conseil :

- Ils pourront visionner comme les membres du conseil les divers sujets abordés, les photos, les histogrammes

Pour faciliter l'accès à chacun d'entre nous à ces documents, nous étudions avec François Leboucher, une possibilité de les stocker dans un espace internet visible par tous et accessible par un mot de passe.

Pour les élus qui ne peuvent pas recevoir de mail ou qui ont un ordinateur en panne momentanément, ils pourront recevoir les documents en version papier sur simple demande de leur part auprès des agents territoriaux.

A chaque fin de conseil, la question sera posée systématiquement.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU demande si cette transmission de documents, comme les dossiers du conseil municipal, ne nécessitent pas un logiciel spécifique.

Mme CUADRADO lui répond que les documents transmis seront sous format PDF afin de protéger l'intégrité des données. Elle ajoute qu'elle a aussi pris conseil auprès de M. LEBOUCHER qui l'a informé que les services du Département fonctionnaient déjà de cette façon.

Vote du Conseil Municipal :

A la question : la dématérialisation des conseils municipaux doit-elle être mise en place ?

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et une abstention (M. DURÉCU) décident de lancer la dématérialisation des conseils municipaux.

A la question : Doit-on faire une période d'essai en continuant jusqu'au 31/12/2014 à utiliser parallèlement les deux méthodes (version virtuelle et version papier) ?

Les membres du Conseil Municipal par 19 voix pour et 4 abstentions (Mme HENRY, Mme CHANEL, M. DURÉCU et M. PERCHE) décident de la dématérialisation totale des conseils municipaux.

Mme CHANEL, Mme HENRY, Mme FICET et M. PERCHE demandent que leurs soient transmis les documents du conseil municipal, en version papier.

4) POINT D'INFORMATION SUR LE DOSSIER DU CENTRE COURRIER :

Cette question est reportée à une prochaine séance du conseil municipal.

5) POINT D'INFORMATION SUR LE DOSSIER DU CAUX CENTRAL :

Cette question est reportée à une prochaine séance du conseil municipal.

6) POINT D'INFORMATION SUR LE DOSSIER DE LA MAISON DE RETRAITE :

Cette question est reportée à une prochaine séance du conseil municipal.

7) AMENAGEMENTS DE SECURITE ET MISES EN PLACE DE ZONES 30 :

Une réunion de travail concernant ce dossier a eu lieu ce matin avec visites sur plusieurs sites.

Etaient présents à cette réunion : M. LETARD de la DDR, M. METAIS, M. PETIT et M. BOUTARD.

Cette réunion de travail a permis de recueillir l'avis d'un ingénieur de la DDR sur la mise en place d'aménagement de sécurité à DOUDEVILLE.

1^{er} point : Ralentir la vitesse en entrée de ville – rue Auguste Cavé :

Une modification de l'entrée de DOUDEVILLE par la mise en place d'une chicane serait la solution pour ralentir substantiellement la vitesse en haut de la rue Auguste Cavé. La route serait déviée vers la droite pour les véhicules entrant dans DOUDEVILLE. M. LETARD se propose aussi d'effectuer des mesures de vitesse à cet endroit.

Une délibération du Conseil Municipal serait alors nécessaire afin d'autoriser M. le Maire à demander aux Bassins Versants (propriétaires de la parcelle à droite de la chaussée) une

cession d'une partie de ce terrain (bande de terrain qui représentera la moitié de la largeur de la chaussée existante).

2^{ème} point : Ralentir la vitesse dans la traversée du Vert Galant :

Il apparaît aussi nécessaire de ralentir la vitesse dans la traversée du Vert Galant, de l'entrée au niveau du Mont Criquet jusqu'à la grille (route de Seltot).

Un arrêté du maire est tout à fait possible afin de mettre en place cette zone 30, en insistant sur l'aspect résidentiel de cette voie.

Une délibération du Conseil Municipal est demandée aux membres du Conseil afin d'entériner la mise en place de cette zone 30.

3^{ème} point : Aménagement de la rue de la Chambrette :

Une réflexion doit être menée sur l'aménagement de cette rue conjointement avec la DDR, les Bassins Versants et la Commune. Une convention financière avec la DDR est envisageable.

4^{ème} point : Mise en place d'une zone 30 sur la traversée de DOUDEVILLE par le CD 20 :

M. LETARD de la DDR propose la création d'un plateau au niveau du passage pour piétons qui relie la rue de l'Hôtel de Ville à l'Eglise.

Cet aménagement permettra de valider la mise en place d'une zone 30, de Groupama au carrefour.

Pour un plateau sans assainissement, le coût serait de l'ordre de 14 000.00 euros HT.

Pour un plateau avec assainissement, le coût serait de l'ordre de 20 000.00 euros HT.

Une subvention de l'ordre de 30 % est possible via le fonds d'aménagement local (FAL) pour une opération éligible au produit des amendes de police (à confirmer par la DDR).

Une délibération est demandée aux membres du Conseil Municipal afin d'autoriser M. le Maire à poursuivre ces démarches : Création d'un plateau au niveau du passage pour piétons qui relie

la rue de l'Hôtel de Ville à l'Eglise et mise en place de cette zone 30.

5^{ème} point : Bureau d'études :

Pour :

- L'aménagement de sécurité rue Auguste Cavé
- Les aménagements de voirie rue de la Chambrette
- La création d'un plateau et la mise en place d'une zone 30 rue Pierre Lamotte

Un bureau d'étude sera nécessaire afin de constituer les dossiers et d'évaluer le coût pour chaque opération.

Une délibération est demandée aux membres du Conseil Municipal afin d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour retenir un bureau d'études qui sera chargé de la constitution de ces dossiers.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU demande si la voie départementale a toujours une classification particulière (par rapport à l'axe menant à la centrale de Paluel, par exemple) et qu'il faudrait peut-être contacter les services du SIRACED-PC pour s'assurer que l'aménagement de sécurité envisagé sur la rue Pierre Lamotte est possible.

M. GEMEY lui répond qu'il se renseignera sur ce point.

Mme LECLERC demande pourquoi la décision de mettre en place cette zone 30 est prise maintenant ?

M. LAURENT lui répond que c'est un axe très fréquenté et que le passage pour piétons qui pourrait faire l'objet de cet aménagement est fréquemment emprunté par les enfants des écoles.

M. PERCHE propose que la limitation de vitesse actuelle (50 km/h) fasse déjà l'objet de contrôles par la gendarmerie.

M. GEMEY lui répond qu'il sollicitera les forces de l'ordre afin de renforcer les contrôles de vitesse sur cette voie.

M. LÉBOUCHER ajoute qu'il y a aussi des problèmes de vitesse sur le hameau de Seltot.

M. GEMEY propose d'élargir cette étude à d'autres voies de DOUDEVILLE.

Il est proposé un vote global pour les 5 points présentés.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent M. le Maire à poursuivre ces aménagements de sécurité et autorisent M. le Maire à lancer une consultation pour retenir un bureau d'études qui sera chargé de la constitution de ces dossiers.

8) NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

La Commune est sollicitée pour la nomination d'un correspondant défense. L'élu sera référent en matière de cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre,...) et sur les questions de sécurité (plan Vigipirate, par exemple).

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, nomment M. Arnaud LAURENT, correspondant défense de la Commune.

9) EXONÉRATION EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT – LES ABRIS DE JARDIN SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code de l'Urbanisme a été modifié par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et permet désormais d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il rappelle que le taux de la taxe d'aménagement appliquée sur l'ensemble du territoire communal est de 3%.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer, sur l'opportunité ou non, d'exonérer de la taxe d'aménagement, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 30 novembre 2014 afin qu'elle soit applicable le 1^{er} jour de l'année civile 2015.

Un tableau vous informera du prix moyen de la taxe et du nombre de personnes concernées, afin d'en évaluer l'incidence sur nos recettes.

Proposition de délibération :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Décide, en application de l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme, d'exonérer (ou non) en totalité les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 30 novembre 2014 afin qu'elle soit applicable le 1^{er} jour de l'année civile 2015.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MERIT demande si nous devons demander aux habitants de bien vouloir venir en mairie afin de régulariser leur situation, en cas de non déclaration préalable de leur abri de jardin.

Cette proposition n'est pas retenue par le Conseil.

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (Mme TERRY et M. FORTIN) décident, en application de l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme, d'exonérer en totalité les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 30 novembre 2014 afin qu'elle soit applicable le 1^{er} jour de l'année civile 2015.

10) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

- Vendredi 17 octobre 2014 – Tarot à la RPA
- Vendredi 17 octobre 2014 – Soirée cinéma du CCAS – Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
- Vendredi 17 octobre 2014 – 18h00 – Commission urbanisme
- Dimanche 19 octobre 2014 – Tarot à la RPA
- Mardi 21 octobre 2014 – 20h00 – Planning des salles communales
- Mardi 21 octobre 2014 – 18h00 – Réunion rythmes scolaires
- Mercredi 22 octobre 2014 - Jeux Séniors du CCAS – Salle de réception
- Mercredi 22 octobre 2014 – 20h00 - Assemblée générale des Amis du 15 août
- Jeudi 23 octobre 2014 – 19h00 – Réunion Téléthon
- Vendredi 24 octobre 2014 – AG de l'association Attelage – Salle d'Honneur et de réception
- Samedi 25 octobre 2014 – AG des Dragonfly – Salle de réception
- Vendredi 31 octobre 2014 – Les Amis de Bourvil - Projection de la journée du 23 août – Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
- Mardi 11 novembre 2014 – Cérémonie du 11 novembre
- Samedi 15 novembre 2014 – Sainte Barbe

11) QUESTIONS DIVERSES :

a) Madame CUADRADO intervient sur deux points :

POINT SUR LE PLU :

Une première réunion aura lieu demain avec le cabinet PERSPECTIVES qui a été retenu pour l'élaboration de notre PLU

Nous ferons donc la connaissance de Monsieur GAUVAIN ALEXANDRE qui suivra notre commune.

Il nous présentera les 6 phases et sa méthodologie de travail.

Les membres de la commission ont été invités par courrier mais ce soir, j'invite tous ceux qui souhaitent y assister à venir, ils seront les bienvenus.

Joint bilan financier.

POINT SUR LE CIMETIERE :

La cloche pour la gardienne a été installée ; les cadres métalliques pour recevoir les arrosoirs également.

Pour faire suite à la commission cimetière, la semaine prochaine et impérativement avant le 1^{er} novembre, seront mise en place des plaquettes sur les tombes échues avec le texte suivant :

Bien que l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités territoriales prévoyant que les concessions funéraires temporaires, trentenaires ou cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement et que a défaut de paiement de cette redevance, la commune peut reprendre, sans autre forme, ladite concession après l'expiration d'un délai de deux ans suivant le terme de la concession, il nous a paru souhaitable que nous demandions à la famille, lorsqu'elle est connue, si elle entend ou non renouveler sa concession malgré que ce préalable à la reprise ne soit nullement obligatoire et qu'aucun texte n'oblige le maire à effectuer cette formalité.

Cette demande sera faite aux familles par le biais des plaquettes déposées sur les tombes, par des articles sur le journal local, sur le guide pratique et sur le bulletin municipal.

b) M. MERIT demande si des dispositions ont été actées pour la prise en charge des pneus crevés ou abimés sur DOUDEVILLE.

M. LAURENT précise que cette question sera soumise à l'occasion d'une prochaine commission des travaux (mise en place d'une convention) ainsi qu'un point sur l'état des routes.

c) Mme FICET a demandé si le CCAS avait choisi les colis de Noël pour les anciens de DOUDEVILLE. Mme TERRY lui répond que les produits des colis proviendront des commerçants doudevillais (deux commerçants sur trois ont répondu présents à l'opération).

d) M. PERCHE demande si M. DAFFNIET (professeur de saxophone) a été remercié par la Municipalité.

M. GEMEY lui précise que M. DAFFNIET n'a pas été remercié par la Municipalité : il n'a d'ailleurs reçu aucun écrit concernant une éventuelle non reconduction de son contrat. Par contre, le Directeur de l'école de Musique trouve que ce professeur ne s'investi pas assez dans les projets de l'école.

M. DURÉCU s'étonne de l'avis du Directeur de l'école de musique, qui a recruté personnellement ce professeur.

e) Mme FICET demande les dates de distribution de la banque alimentaire. Mme TERRY l'informe que la banque alimentaire reprendra le dernier jeudi du mois d'octobre jusqu'au dernier jeudi du mois d'avril.

Mme FICET demande si la modification de ces dates a fait l'objet d'une question lors d'une commission.

Mme TERRY lui répond par la négative.

Question du public :

Quand interviendra le vote du budget de la Commune ?

Mme GUENOUX répond que ce vote se déroulera probablement en mars/avril 2015.

12) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOIS BAUCHER 2014 :

Afin de pouvoir mandater les intérêts d'emprunt, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOIS BAUCHER 2014	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 66 – Article 66111 intérêts des emprunts réglés à l'échéance		+ 1 900.00
Chapitre 042 – Article 71355 variation des stocks de terrains aménagés		- 1 900.00
Chapitre 043 – Article 608 frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		+ 1 900.00
Chapitre 043 – Article 796 transferts de charges financières	+ 1 900.00	
SECTION D'INVESTISSEMENT		

Chapitre 040 – Article 3555 stocks de produits – terrains aménagés	- 1 900.00	
Chapitre 010 – Article 3555 stocks de produits – terrains aménagés	+ 1 900.00	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. WAUTOT, trésorier municipal, informe les membres du Conseil Municipal que la cloture du budget annexe du lotissement Bois Baucher pourra être actée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, acceptent les décisions modificatives présentées plus haut dans la délibération.

13) ACHAT DE CLEFS USB :

Trois clefs USB ont été achetées au centre LECLERC d’YVETOT par M. Yves DAUGES. Ces clefs vont stocker le film des journées de commémoration de la Libération de DOUDEVILLE.

M. Yves DAUGES a directement réglé l’achat de ces clefs, pour un montant de 32.70 euros.

Les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour en effectuer le remboursement à M. DAUGES.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil acceptent / refusent de mandater la somme de 32.70 euros à M. Yves DAUGES en remboursement de l’achat de trois clefs USB pour enregistrer le film des journées de commémoration de la Libération de DOUDEVILLE.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY précise que les trois clefs seront remises à la Ville d’IZERNORE, au Carrefour du Lin et à la Mairie de DOUDEVILLE.

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, acceptent de mandater la somme de 32.70 euros à M. Yves DAUGES en remboursement de l’achat de trois clefs USB pour enregistrer le film des journées de commémoration de la Libération de DOUDEVILLE.

14) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS DE PLACE POUR LES ARTISANS FORAINS
– BRADERIE D'OCTOBRE :

Vu la faible fréquentation à la braderie d'octobre, les artisans forains ont demandé que la Commune rembourse les droits de place versés.

La Municipalité propose un remboursement à hauteur de 50 % des droits de place ; reste la procédure comptable à adopter sachant que les artisans forains préféreraient un remboursement en numéraire.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil acceptent / refusent de rembourser à hauteur de %, les artisans forains pour les droits perçus à l'occasion de la braderie d'octobre.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MERIT demande pourquoi la Commune devrait rembourser les artisans forains cette année (pour une faible fréquentation) alors que les années où la fréquentation est excellente, les artisans forains ne reversent pas plus de droits à la Commune.

M. GEMEY précise qu'il a beaucoup plu à partir de 11h30 et que la fréquentation fut quasi nulle le dimanche après-midi.

M. MERIT ajoute que le risque météorologique fait partie de l'activité d'un artisan forain.

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix contre, 3 abstentions et 2 voix pour (M. GEMEY et son pouvoir) refusent de rembourser à hauteur de 50 %, les artisans forains pour les droits perçus à l'occasion de la braderie d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La date de convocation de la prochaine séance n'a pas été fixée.